

Compte-rendu de l'audience du 17 juin 2020 avec l'IA-DASEN



FO a tenu à ouvrir la réunion en rappelant son attachement au **droit syndical** en général et à la tenue des RIS, qui doivent pouvoir être déduites des 108h sans difficultés comme cela a été le cas avant la période de confinement.

IA : On en rediscutera afin de trouver un compromis. Nous trouverons une porte de sortie qui donne une solution correcte pour tout le monde.

IA : Un nouveau poste a été créé et le 31 aura désormais un Secrétaire Général comme je vous l'avais annoncé. Il s'agit de Hervé Bouquet, ancien DSDEN Alpes Hautes Provence.

- **Reprise de tous les élèves le 22 juin** : cas des personnels vulnérables (ou vivant avec des personnes vulnérables), protocole sanitaire, dispositif 2S2C.

FO : Nous rappelons que FO est attaché au cadre national de l'école et au statut de fonctionnaire d'état. La crise sanitaire accentue la déréglementation : les 2S2C renforcent la territorialisation, le projet de loi sur la fonction de directeur d'école va désorganiser la structure de l'école et ne répond pas aux revendications des collègues.

Le protocole sanitaire est inapplicable et pour nous il est le prétexte à l'externalisation de l'école. Quid de la situation des personnels vulnérables ? Nous demandons qu'ils ne soient pas contraints de demander un arrêt maladie.

IA : Cela a été vu en conseil d'IEN, comme vous le demandiez. A ce jour, nous restons sur ce qui a été dicté depuis le début : on ne veut pas les voir dans les établissements en mai et en juin. Le certificat établi reste valable. Pas de remise en cause de cela. Je confirme que ce n'est pas un congé maladie. Cela a été précisé aux IEN et cela peut évoluer mais pas pour l'instant.

Nous espérons que le protocole soit levé. Je suis conscient qu'il y a beaucoup de réalités différentes, selon les endroits, la taille des classes. Je sais que sur le terrain il y a une grande lassitude, fatigue mais nous relevons le défi pour que les élèves puissent revenir. On peut entendre qu'il y ait des cas particuliers, à gérer à la marge et qui ne correspondront pas aux protocoles. Nous ne serons pas sur une application stricte du protocole vu la diversité du territoire. Le nombre d'enfants qui va revenir va également jouer. Le protocole permet quand même d'aller au-delà des 15 élèves, certainement pas des 30 mais plus de 15 c'est faisable. On peut imaginer 25 en respectant le mètre latéral.

FO : Va-t-on demander un strict contrôle de l'absentéisme aux directeurs ?

IA : La réponse est non, simplement prendre acte que la famille s'organise

différemment. Cela met en revanche fin au distanciel. 20 ou 30% seront peut-être absents, on le sait bien. Si on ne peut pas accueillir malgré les remplaçants, on soutiendra l'école et il faudra anticiper auprès des parents. Nous faisons confiance au terrain. Nous serons aidants face à la pression très forte de certains parents.

IA : Faites-nous remonter des situations précises pour les régler de façon la plus réaliste et bienveillante.

Concernant les **2S2C**, c'est conjecturel, les mairies ne veulent pas que cela perdure. Cela nous arrange par rapport au manque d'enseignants. Je n'ai ni texte ni objectif ou consigne par rapport aux 2S2C.

FO : Sur ce département et tout particulièrement à Toulouse, il y a un conflit d'autorité entre l'autorité fonctionnelle du directeur d'école sur les ATSEM et le directeur CLAE, considéré comme le N+1 par la mairie. Nous demandons que l'autorité fonctionnelle soit réaffirmée.

C'est par exemple une anomalie que les ATSEM soient réquisitionnées par les directeurs CLAE. Les collègues ne l'acceptent pas car ils en ont besoin dans la classe. Un exemple fort de ces conflits est donné.

FO : A propos des **rythmes scolaires**, nous réaffirmons notre opposition aux 4,5 jours et demandons un rythme national pour toutes les écoles. Aucune entrave ne doit être faite pour les écoles qui souhaitent passer aux 4 jours. Quand traiterez-vous ces demandes ?

IA : Il y aura un CDEN le 1^{er} juillet au matin. Nous mettrons les rythmes scolaires à l'ordre du jour. Je vous confirme que cela sera en présentiel.

- **LSU** : Après deux mois de confinement et un mois de réouverture "progressive" des écoles, un bilan du travail scolaire des élèves n'est pas adapté. Sauf à faire croire qu'une école virtuelle, sans salle de classe, sans interactions entre élèves voire sans enseignant, est possible. Remplir en juin très partiellement les LSU en donnant des résultats antérieurs datant de mars ou en indiquant "non évalué" n'a pas d'intérêt non plus. Nous demandons que les collègues ne soient pas tenus de le remplir vu le contexte exceptionnel. Des circonscriptions l'ont déjà demandé.

IA : Cette demande n'émane pas de l'IA. Nous devons vérifier s'il est possible de ne pas le remplir. Cela peut être positif et seulement acter ce qu'il sait faire. J'entends la demande et je ne veux mettre personne en difficulté, je vais voir la marge de manœuvre. Plutôt non sur assiduité, on regarde le reste. Un état des lieux peut être fait de façon informelle. Sur le LSU ou ailleurs, on va voir et faire une réponse.

FO : La moindre des choses serait de dire aux collègues de faire ce qu'ils peuvent mais nous vous demandons de ne rien imposer.

- **Prime Covid**

FO : Aucune prime, aucune indemnité ne constituera jamais une politique salariale digne de ce nom. Les personnels de l'Éducation nationale sont paupérisés depuis 20 ans, et plus encore ces 10 dernières années par le gel du point d'indice et le ralentissement des carrières. Nous exigeons l'ouverture de négociations salariales pour une revalorisation significative de la valeur du point d'indice. A propos de la prime, cela peut paraître intéressant mais les chiffres sont défavorables car souvent les PE ont cumulé présentiel et distanciel total. Si l'on calcule, cela fait 10€/heure supp. Les collègues n'ont pas fait cela pour l'argent mais cette somme n'est pas correcte surtout que tous ne toucheront pas quelque chose.

Quand seront versés ces primes ? Les collègues doivent-ils se signaler ? Les IEN ont-ils fait remonter les tableaux parfois remplis ? Nous sommes légitimement inquiets vu les retards effroyables et erreurs sur les ISSR par exemple.

IA : Un recensement a été fait par les IEN et remonté au niveau académique. Nous sommes en cours de mise en application. Les IEN sont en défense des PE sur ce point-là. Un tableau a été mis à jour régulièrement, chaque jour, et nous avons anticipé cela. Nous espérons que cela soit payé en aout. Normalement ce sera bon.

- **Régularisation des payes** (promotions passées, changement de situation, primes non versées)

IA : Je n'ai pas encore l'information précise. Un versement d'ISSR est prévu sur juillet.

Le SNUDI-FO 31 porte à l'attention de l'IA une dizaine de dossiers « en souffrance ».

- FO : Nous demandons le **versement des ISSR et primes REP/REP+ pendant la période de confinement**

IA : Elles sont maintenues si les collègues étaient sur un remplacement. Même chose pour les primes REP/REP+.

- Fonctionnement du **mouvement**

IA : Nous avons répondu à toutes les questions générales que vous nous avez posé. Nous allons vous répondre sur les 4 situations posées pour lesquelles une erreur de barème persiste sur le barème final.

- **PPCR** : Quelles modalités pour les collègues n'ayant pu bénéficier de leur rendez-vous de carrière durant le confinement ? Les comptes rendu de rendez-vous

carrière 2019/2020 doivent être envoyés avant la fin d'année pour remarques en retour.

IA : le calendrier des RDVC a été modifié. La campagne des RDVC 2019-2020 est prolongée jusqu'au 15 janvier 2021, date limite de notification des appréciations finales.

La conduite des entretiens sera prolongée sur le premier trimestre de l'année 2020-2021. Les compte-rendu seront envoyés au 1^{er} trimestre.

FO : Ce n'est pas possible que le compte rendu des collègues ayant eu leur RDVC avant le confinement soit envoyé au 1^{er} trimestre ! C'est urgent maintenant.

IA : Je vais vérifier, vous avez raison, c'est la même campagne mais il y a 2 moments. Un retour sera donc fait avant la fin de l'année si on peut.

- **CAPPEI** : Nous demandons que la formation ne soit pas limitée à 11 semaines ainsi que la tenue de groupes de travail et documents de travail. Il n'y a aucune modification nationale ! FO demande le nombre de semaines prévu réglementairement : 18 semaines et pas 11 (6+5). Les collègues s'estiment lésés, floués.

IA : Nous n'avons pas choisi, c'est la maquette de l'Inspe. Nous allons les saisir pour voir ce qui est faisable. Les 4 jours de fin d'année, j'assume car on ne peut vraiment pas remplacer.

Le SNUDI-FO 31 a ensuite défendu des dossiers d'école et des dossiers individuels.

